



RAPPORT ANNUEL DE GESTION POUR L'ANNEE 2019
DU FCP LAMARTINE PERFORMANCE

Code ISIN Part C : **FR0007045281**

Part D : **FR0013263498**

Agrément AMF (anciennement COB) du 5 mai 2000, modifié le 27 décembre 2004, 26 décembre 2012, 14 avril, 5 septembre 2014, 29 juin 2017.

Lamartine Performance a pour objectif de surperformer son indice de référence, l'indice CAC 40, sur la durée de placement recommandée, via un investissement dans des sociétés cotées à fort potentiel des pays de la Communauté Européenne. Son profil de risque le soumet aux aléas des marchés, le fonds étant éligible au PEA, il est exposé à plus de 75 % de son actif au risque action, au risque de taux et au risque de change.

Au cours de l'année 2019, durant laquelle l'indice CAC 40 a progressé de + 33,09 %, **Lamartine Performance** s'est adjugé une hausse de + **30,73 %**, à **406,61 €** pour la part de capitalisation, et à **550,99 €** pour la part de distribution.

En effet, sur 31 valeurs détenues en portefeuille, 27 s'inscrivent en hausse, et 4 en baisse, parfois importantes : c'est notamment le cas de **Ipsen**, en chute de - 27,12 %, et **Wirecard** avec - 18,21 %.

A l'inverse, parmi les hausses, **Facebook** + 54,46 %, **Eurofins Scientifique** affiche + 60,01 %, et **Téléperformance** + 62,98 %,

LVMH + 66,30 % et surtout **Ingenico** + 100,36 % !

Par secteur, nous avons renforcé la Technologie (+ 4 %), l'Energie (+ 3 %), ainsi que la Consommation (+ 1 %) et le Parapétrolier (+ 1 %), en allégeant le secteur de la Santé (- 4 %), des Boissons Alcoolisées (- 4 %), des Automobiles (- 3 %), et dans une plus faible part, le Luxe (- 1 %), l'Industrie (- 1 %), le Tourisme (- 1 %) et les holdings diversifiés (- 1 %). Enfin, plus aucune valeur bancaire ne figure dans le portefeuille (- 2 %), quant aux liquidités, elles se sont regarnies au fur à mesure que nous avons pris des bénéfices dans cette année de forte hausse.

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, la proportion de valeurs éligibles au PEA s'élève à 78,9 % du portefeuille, qui se répartit comme suit :

<u>Répartition par secteurs :</u>	<u>Variations :</u>
- 22 % Technologie	+ 4 %
- 15 % Santé	- 4 %
- 11 % Consommation	+ 1 %
- 10 % Luxe	- 1 %
- 10 % Industrie	- 1 %
- 7 % Energie	+ 3 %
- 4 % Automobiles	- 3 %
- 4 % Holdings, Trackers, OPCVM	- 1 %
- 2 % Boissons Alcoolisées	- 4 %
- 2 % Tourisme	- 1 %
- 1 % Parapétrolier	+ 1 %
- 0 % Banques	- 2 %



- | | |
|--------------------------------|-------|
| - 1 % OPCVM Obligataire | - 1 % |
| - 11 % Monétaire et liquidités | + 9 % |

Avec comme principales lignes du portefeuille :

- **5,08 % Eurofins S.**
- **4,79 % Air Liquide**
- **4,34 % Wendel**

Les capitaux sous gestion sont passés de 1 302 289,59 € à fin 2018, à 1 768 067,12 € au 31 décembre 2019, correspondant à une augmentation de + 35,76 %, due pour partie au résultat en hausse de + 30,73 % du fonds, ainsi qu'à l'augmentation des parts souscrites à hauteur de 150,185 parts de capitalisation (soit + 3,81 %) et de 32,369 parts de distribution.

Politique de rémunération

La SGP veille à mettre en place une politique et des pratiques de rémunération compatibles avec une gestion saine et efficace des risques.

La personne responsable de la politique de rémunération est Bénédicte Coste DG, RCCI et gérant OPCVM et portefeuilles. Compte tenu du principe de proportionnalité, la société n'a pas mis en place de comité de rémunération. Cette politique sera examinée annuellement ou éventuellement en cas de modification des conditions actuelles. Cet examen se fera par le conseil d'administration à l'occasion de l'examen du rapport annuel du RCCI. Cette politique s'applique aux personnes dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur le profil de risque de la SGP ou de l'OPCVM maison.

En l'occurrence : La Financière Lamartine ne dispose, à ce jour, que d'un OPCVM Lamartine Performance. Ce fonds est géré par Bénédicte Coste (DG gérante et RCCI) assistée de Catherin Bouchacourt. Ces deux gérants ont une rémunération fixe.

Il n'y a pas de rémunération variable concernant la gestion de l'OPCVM chez Financière Lamartine et pas de rémunération indexée sur des commissions de performance liées à la gestion des OPCVM

Cette politique favorise une gestion saine et efficace du risque et implique que les décisions de gestion concernant l'OPCVM ne sont pas conditionnées par la rémunération des gérants mais seulement par l'intérêt des porteurs de parts d'OPCVM

Autres informations :

- Le fonds Lamartine Performance est un fonds PEA qui dépend de la directive 2009/CE dite UCITS 4.
- Les commissions de mouvement s'élèvent à
 - Actions et obligations : max 0,54 % (85 % société de gestion et 15 % dépositaire)
 - OPCVM : France 15 € TTC max et OPCVM étranger 40 € + frais du correspondant (100 % reversés au dépositaire)
- Aucune « soft commission » n'est pratiquée
- Le calcul de la valeur liquidative s'effectue chaque vendredi, ou, en cas de jour férié ou chômé, le premier jour ouvré suivant

Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs : le FCP comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé, les titres cotés sont évalués Places de cotation européennes : Premier cours de bourse du jour.

(Places de cotation asiatiques : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de Bourse du jour.



Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de Bourse du jour précédent.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de Bourse du jour précédent)

- Les OPCVM en portefeuille sur la base de la dernière valeur liquidative connue.
- L'OPCVM ne prend pas en compte simultanément les trois critères ESG (sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance). Lamartine Performance ayant besoin d'une grande souplesse pour sa gestion du fait de ses contraintes statutaires pour être éligible au PEA, il a été jugé préférable de ne pas rajouter celles liées au respect des critères ESG, d'autant que la question est encore très peu évoquée par nos souscripteurs.

- Information complémentaire

Cet OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Bénédicte COSTE et Catherin Guy BOUCHACOURT
Gérants du Fonds

Ces informations sont indicatives, les performances passées ne présagent pas des performances futures.